

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XVI

TOP / POJ / ODG / TDR

B5

FR

OL : DE

18.11.2020

NEUVIÈME RAPPORT SUR L'ÉTAT DES ALPES (RSA 9)

A Rapport de la Suisse

B Proposition de décision

A Rapport de la Suisse

I. Contexte thématique

Lorsque l'on parle des Alpes, c'est souvent sur les espaces périphériques que se concentrent la recherche, les politiques et les instruments de soutien. En 2013, seules un peu moins de 10 % des communes alpines comptaient plus de 10 000 habitants (cf. RSA 5 « Les changements démographique dans les Alpes », 2015). Cependant, celles-ci abritent largement plus d'un tiers de la population alpine, et connaissent une croissance en moyenne deux fois plus rapide que les autres communes. L'urbanisation le long des vallées principales, à proximité des axes de transport centraux et dans les régions économiquement fortes est incontestable, et les modes de vie urbains sont aussi de plus en plus représentés dans l'arc alpin. Les villes alpines constituent un lien entre les territoires périphériques et les villes des plaines. Elles sont des nœuds de communication, des pôles économiques et sociaux, et une source d'identification historique et culturelle. Pourtant, nous savons encore peu de choses sur ces espaces urbains entre les montagnes. La Présidence suisse souhaite de ce fait thématiser les « Villes alpines » dans le neuvième Rapport sur l'état des Alpes.

Le rapport devra permettre d'enrichir les connaissances relatives aux objectifs et enjeux énoncés dans le protocole « Aménagement du territoire et développement durable » et leur mise en œuvre, en tenant compte de la décision de la XIV^e Conférence alpine relative à la « Déclaration relative au développement territorial durable dans les Alpes » (Déclaration de Murnau) et de la décision de la XV^e Conférence alpine « Alpes neutres pour le climat et résilientes au changement climatique à l'horizon 2050 » (Déclaration d'Innsbruck), ainsi que des protocoles « Protection de la nature et entretien des paysages », « Protection des sols » et « Transports ». La Suisse propose que le rapport s'adresse à trois groupes cibles différents, en termes de contenus et de langage : les scientifiques, les acteurs de terrain et le grand public. Le rapport devra être en particulier adapté à un public de décideurs politiques et d'acteurs à l'échelon administratif local, afin de permettre de renforcer les préoccupations de la Convention alpine au niveau local.

II. Groupe de travail et mode de travail

Le neuvième Rapport sur l'état des Alpes sera présenté par la Présidence suisse à la XVII^e Conférence alpine par le biais du Comité permanent. Un groupe de travail ad hoc sera chargé de développer les idées de contenus décrites dans la section III. La Suisse souhaite prendre la présidence de ce groupe de travail, afin que les travaux de celui-ci soient coordonnés avec la présidence de la Convention alpine. Le groupe de travail ad hoc sera composé d'expert(e)s des Parties contractantes et des organisations observatrices officielles. Il pourra, à sa propre discrétion, accueillir d'autres expert(e)s d'institutions compétentes, notamment en matière d'urbanisme, ainsi que des membres du nouveau groupe de travail Aménagement du territoire et développement durable.

Le groupe de travail pourra demander un soutien supplémentaire pour l'élaboration des contenus : dans le cadre de son mandat, le groupe de travail Aménagement du territoire se déclare prêt à préparer une partie du rapport. La Présidence suisse de la Convention alpine offre également la possibilité de faire appel au soutien d'une expertise externe. Toute attribution de mission devra être discutée au préalable par le groupe de travail ad hoc.

III. Objectifs et structure

Afin de répondre aux différents groupes cibles et différentes préoccupations en relation avec la thématique des villes alpines, la Suisse a déjà effectué un travail conceptuel préliminaire, qui devra être discuté avec le groupe de travail lors de la première réunion les 10 et 11 février 2021. La Suisse recommande d'articuler les contenus du rapport en deux parties, afin de pouvoir traiter distinctement les perspectives transnationales et locales.

Une première partie du rapport pourrait s'adresser à un public spécialisé plus scientifique. Une analyse des données et l'observation des tendances transnationales à long terme pourraient notamment permettre d'apporter des réponses à des questions intéressant la Convention alpine. L'étude ORATE/ESPON Alps2050 (2019) a déjà identifié d'autres besoins de recherche dans ce domaine. Une deuxième partie du rapport pourrait s'adresser aux groupes cibles locaux et aux acteurs de terrain, et devrait donc être structurée de manière plus axée sur la mise en application. L'accent pourrait être mis ici sur les aspects urbanistiques et socio-économiques, ainsi que sur les tendances urbaines.

Une sélection et analyse comparative de quelques villes pourrait permettre de mettre en évidence par l'exemple les défis communs sur des thématiques spécifiques (par exemple la démographie, le changement climatique, l'économie, le tourisme, les espaces ouverts, l'urbanité ou les transports). Une telle section pourrait également inclure un recueil de bonnes pratiques des villes alpines.

Les recommandations s'orienteraient sur les documents de la Convention alpine relatifs à l'aménagement du territoire. Le rapport devrait inclure entre autres des recommandations concernant les tendances démographiques (cf. RSA 5), le développement et la fonction des villes alpines, l'habitat, les caractéristiques de l'urbanité et la gestion de l'urbanisation, ainsi que le développement urbain durable. Les résultats devraient profiter à la coopération internationale, mais aussi à l'échelon local.

Le Rapport sur l'état des Alpes devra être court et précis et sera présenté dans le cadre de la XVII^e Conférence alpine. Parallèlement à la version imprimée du rapport, il est prévu de mettre en place un espace web dédié pour le groupe de travail Aménagement du territoire. Ce site pourrait mettre à disposition des contenus, des données et des exemples complémentaires autour de la thématique des villes alpines. Il pourrait également être utilisé pour constituer une communauté et présenter les travaux du groupe de travail Aménagement du territoire.

B Proposition de décision

La Conférence alpine :

1. décide de choisir « Villes alpines » comme thème du neuvième Rapport sur l'état des Alpes (RSA 9) ;
2. décide d'instituer un groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA 9, et demande à ce groupe de soumettre le rapport en temps voulu pour son adoption par la XVII^e Conférence alpine ;

3. confie à la Suisse la présidence du groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA 9 ;
4. demande aux Parties contractantes et aux Observateurs de désigner jusqu'au 8 janvier 2021 les expert(e)s qui siégeront au groupe de travail ad hoc pour la préparation du RSA 9.